

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche  
Service Partenariat pour l'Emploi  
12208

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. GERARD GAZAY**

**OBJET : Soutien à l'investissement des entreprises agroalimentaires.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au développement économique et à l'emploi, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La filière agroalimentaire (entreprises exerçant une activité de commercialisation et de transformation des produits agricoles ou agroalimentaires) est particulièrement présente dans le département et constitue l'un des axes majeurs de développement pour le territoire.

Parallèlement, la loi NOTRe prévoit en son article 94 que les « *départements peuvent par convention avec la région et en complément de celle-ci, participer, par des subventions, au financement d'aides accordées par la région en faveur d'organisations de producteurs au sens des articles L. 551-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche* ».

Sur la base de ces éléments, une convention a été signée entre la région et le département en matière de politique agricole et le dispositif spécifique d'aide aux entreprises de cette filière a été maintenu, afin de les accompagner dans une phase cruciale de leur développement.

Les interventions portent spécifiquement sur l'aide aux investissements matériels, et notamment les travaux d'aménagement et l'acquisition et l'installation de matériel de production. Ces opérations doivent avoir un effet direct sur la création et le maintien de l'emploi et participent au développement local.

Les investissements éligibles concernent les travaux d'aménagement, l'acquisition et l'installation de matériel de production, dans le cadre de projets pluriannuels de développement des entreprises.

Les taux d'aides sont définis par la région, conformément aux règlements européens relatifs aux aides aux entreprises, sachant que les dépenses subventionnables sont plafonnées à 1M d'Euros HT.

Le taux de base est ainsi de 10 % du montant des investissements réalisés par l'entreprise, mais peut être majoré à 15 % selon certains critères (implantations et créations d'entreprises, créations d'emplois, soutien à certaines filières, productions bio...) et à 25 % pour les entreprises relevant de la filière pêche.

Sur cette base, la subvention du département intervient en abondement de l'aide accordée par la région, en respectant les taux appliqués par cette dernière.

Il est à noter que, dans le cadre de la politique départementale en faveur de l'emploi, la convention bipartite entre le Département et l'entreprise bénéficiaire mentionne désormais que celle-ci est tenue :

- d'adhérer au Club des Entreprises de Provence,
- de rencontrer des chargés de mission de la Direction de l'Insertion du Conseil départemental dans le cas de recrutements,
- de participer à des rencontres dans l'accélérateur de l'emploi.

Pour ce premier semestre 2018, six dossiers sont présentés au vote de la Commission permanente, dont deux relèvent de la filière pêche qui, du fait de son caractère local, représente un enjeu particulier pour le département.

Bien implantées sur le territoire du département des Bouches-du-Rhône, elles représentent 98 salariés et prévoient de créer 19 emplois dans les 3 années à venir.

Le montant total des investissements prévus par ces entreprises s'élève à 1 749 773 Euros.

Il est proposé d'accorder des subventions en abondement de l'aide régionale, pour un montant global de 263 838 Euros, dont 33 252 Euros pour les entreprises relevant de la filière pêche.

Le tableau présentant de façon détaillée les entreprises, leurs projets d'investissements ainsi que les montants de subventions proposées, est annexé et fait partie intégrante du présent rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

## SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

Entreprise	Présentation	Projet investissement	Montant investissements	Subvention
<p><b>Brasserie de Sulauze</b> Rn 569 Chemin du vieux Sulauze 13140 Miramas</p> <p>Gérant : Monsieur Guillaume DAVID Sarl au capital de 10 000 € créée le 25/10/2012</p> <p>Chiffres d'affaires 2017 : 287 000 €</p> <p>La société compte 2 salariés</p>	<p>Cette jeune brasserie s'est rapidement développée. Elle produit et conditionne des bières à base de produits issus de l'agriculture biologique dans différents conditionnements tels que les bouteilles (33 cl et 75 cl) ou les futs (20 l ou 30 l).</p> <p>La société s'approvisionne localement dans la mesure de possible et est commercialisée essentiellement dans la région via des grossistes et dans les grandes et moyennes surfaces. Elle souhaite développer sa capacité de production.</p> <p>La société a prévu 2 recrutements supplémentaires sur 3 ans</p>	<p>Le projet porte sur l'installation d'une salle de brassage, l'acquisition de matériel de production et de conditionnement ainsi que sur l'aménagement des locaux.</p>	363 207 €	54 481 €
<p><b>La Compagnie des Bocaux</b> 27 Rue Navarin 13006 Marseille</p> <p>Président : Monsieur Thomas PALMIERI Sas au capital de 10 000 € créée le 19/01/2015</p> <p>Chiffres d'affaires 2017 : 90 000 €</p> <p>La société compte 2 salariés</p>	<p>La Compagnie des Bocaux fabrique des soupes, des plats cuisinés, des sauces, des confitures et des tartinables à partir de fruits et légumes frais, bio et locaux. La commercialisation est diversifiée : magasins bio, grandes et moyennes surfaces et distributeurs.</p> <p>La société sous-traite la fabrication et elle souhaite créer son propre atelier de fabrication afin d'internaliser cette fonction, de contrôler son processus de production et d'augmenter sa capacité de production.</p> <p>La société a prévu 3 recrutements supplémentaires sur 3 ans</p>	<p>Le projet est l'aménagement d'un local de fabrication dans le 15<sup>e</sup> arrondissement de Marseille et l'acquisition de matériel de production</p>	552 607 €	82 891 €
<p><b>La Cigale Dorée</b> Parc d'activités de Gémenos 475 Avenue du Garlaban 13420 Gémenos</p> <p>Président : Monsieur Michel BOHE Sas au capital de 308 000 € créée le 26/04/1963</p> <p>Chiffres d'affaires 2017: 2,74 M d'€</p> <p>La société compte 23 salariés</p>	<p>La Cigale Dorée est une pâtisserie industrielle qui fabrique principalement des génoises et des savarins prêts à être garnis. Les clients sont des grandes et moyennes surfaces, la restauration hors foyer et les industriels.</p> <p>La société a choisi de diversifier sa production et a lancé une gamme de biscuits ainsi qu'une gamme de pâtisseries surgelées.</p> <p>La société a prévu 2 recrutements supplémentaires sur 3 ans</p>	<p>Les investissements concernent l'aménagement des locaux et l'acquisition de matériel de production</p>	238 544 €	23 854 €

## **SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES**

Entreprise	Présentation	Projet investissement	Montant investissements	Subvention
<p><b>JCM Distribution</b> 1 Boulevard Ripert 13170 Les Pennes Mirabeau</p> <p>Présidente : Madame Maryse MURA Sas au capital de 7 500 € créée le 8/3/2010</p> <p>Chiffres d'affaires 2017 : 2,27 M d'€</p> <p>La société compte 11 salariés</p>	<p>Jcm Distributions a plusieurs activités dans le domaine du poisson. La société commercialise auprès de grossistes, de grandes et moyennes surfaces ainsi que de restaurants des filets de poissons et de la salade de poulpes qu'elle fabrique.</p> <p>La société prévoit de diversifier son activité et de fabriquer elle-même sa poutargue tout en valorisant les mulets qui seront commercialisés sous la forme de filets.</p> <p>La société a prévu 5 recrutements supplémentaires sur 3 ans</p>	<p>Le projet concerne l'acquisition de matériel professionnel et de matériel informatique, mais également l'installation d'une chambre froide et l'achat de caisses frigorifiques pour des véhicules</p>	124 445 €	31 111 €
<p><b>Les Fils de P Esposito</b> MIN de Saumaty, Box 4-5-6 13016 Marseille</p> <p>Gérant : Monsieur Gilles ESPOSITO Sarl au capital de 83 847 € créée le 19/07 /1957</p> <p>Chiffres d'affaires 2017 : 4,85 M d' €</p> <p>La société compte 8 salariés</p>	<p>La société est spécialisée dans la vente de produits de lamer (poissons blancs, poissons bleus, coquillages, produits congelés...).</p> <p>Elle a ainsi une activité de mareyage et de commercialisation de poissons de plusieurs bateaux de pêche locaux.</p> <p>Les poissons sont travaillés dans les ateliers et transformés en filet principalement. Le nouveau matériel permettra d'améliorer la qualité des poissons pêchés.</p>	<p>Les investissements sont l'acquisition de matériel de conditionnement</p>	8 565 €	2 141 €
<p><b>Association Ameli Provence</b> 33 Avenue du Royaume Uni, ZI Les Molières 13140 Miramas</p> <p>Présidente : Madame Najet PILLER Créée le 16/01/1991</p> <p>Chiffres d'affaires 2017 : 190 000 €</p> <p>La société compte 52 salariés</p>	<p>Ameli Provence souhaite mettre en place à Fos sur Mer un chantier d'insertion avec une légumerie comme support d'activité.</p> <p>Cet outil industriel permettra de valoriser la production agricole locale et les circuits courts et fournira aux cuisines centrales et autres structures adhérentes des fruits et légumes prêts à l'emploi.</p>	<p>Le projet d'investissements porte sur l'aménagement d'un local de 400 m<sup>2</sup> et l'acquisition de matériel professionnel.</p>	432 405 €	69 360 €
<b>TOTAL</b>			<b>1 719 773 €</b>	<b>263 838 €</b>